



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 Briançon cedex
Tél : 04 92 21 35 97
Fax : 04 92 20 38 90
accueil@cccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20200416-A2020ST09-AR
Reçu le 16/04/2020
Publié le 16/04/2020

ARRÊTÉ N°2020/ST/09

**Portant dérogation aux mesures générales
nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID
19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et
prescrivant l'ouverture temporaire et conditionnée
des déchetteries de Clos Jouffrey à Saint Chaffrey et
de la Haute-Romanche à La Grave pour les
professionnels**

Le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais en vigueur et portant compétence en matière de collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés,

Vu les récépissés de déclaration au titre des Installations classées relatif à l'ouverture des déchetteries de Clos Jouffrey à Saint Chaffrey et de la Haute Romanche à La Grave

Considérant que les déchetteries participent aux activités indispensables à la continuité de la vie

Considérant qu'en milieu urbain et rural, la crise sanitaire accentue le dépôt sauvage des ordures et des encombrants dans des milieux urbains mais aussi sauvages et à préserver, que la fermeture des déchetteries pour les particuliers ainsi que les modalités de confinement ne facilitent pas la préservation des espaces notamment pour les personnes ne disposant pas d'un moyen de stockage,

Considérant que les conditions de l'organisation retenue :

- La configuration des lieux permet une séparation importante entre les personnes
- Que les mesures particulières d'accès mises en place afin de garantir la sécurité sanitaire des usagers et personnels de gardiennage (port d'un masque ou foulard de protection est obligatoire/distance de 3 mètres entre les personnes, 3 véhicules pouvant être présent simultanément dans l'enceinte de la déchetterie, dépôt dans les bennes par les usagers eux même et sans aide du gardien/enfants non autorisés à sortir des véhicules)
- Que la CCB prévoit de garantir le respect des mesures de sécurité ainsi que les mesures de contrôle mises en place,

Considérant que ces mesures sont propres à garantir la santé publique

Considérant que les déchetteries objets de la présente autorisation répondent à un besoin de la population,

Considérant le plan de circulation du site

Vu l'urgence,

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Les déchetteries de Clos Jouffrey et de la Haute Romanche situées respectivement sur les communes de Saint-Chaffrey et La Grave sont ouvertes à compter du 16 avril 2020 pour les professionnels (uniquement) selon les modalités suivantes :

- **Déchetterie de La Haute Romanche à La Grave : le vendredi de 13h30 à 16h30**
- **Déchetterie de Clos Jouffrey à Saint-Chaffrey : le lundi de 9h30 à 12h30**

ARTICLE 2 :

Les mesures particulières d'accès suivantes sont mises en place et portées à la connaissance des usagers afin de garantir la sécurité sanitaire des usagers et personnels de gardiennage : port d'un masque ou foulard de protection est obligatoire, distance de 3 mètres entre les personnes, 3 véhicules pouvant être présent simultanément dans l'enceinte de la déchetterie/ dépôt dans les bennes par les usagers eux même et sans aide du gardien, enfants non autorisés à sortir des véhicules. Le Président prendra toutes mesures pour assurer le respect de ces dispositions

ARTICLE 3 :

Les déchetteries pourront être fermées, à tout moment et sans préavis, par arrêté du Président de la communauté de communes :

- En raison de l'évolution des désordres constatés sur le site,
- En fonction du non-respect de la bonne organisation et le bon déroulement des déchetteries
- En cas de non-respect des mesures dites barrières,

ARTICLE 4 :

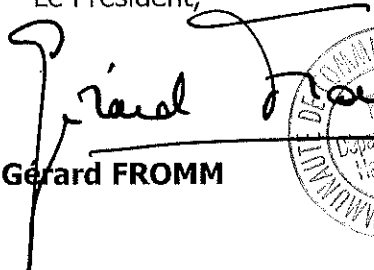
Les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites barrières définies au niveau national doivent être observées en toute circonstance par l'ensemble des personnes présentes sur le lieu des déchetteries

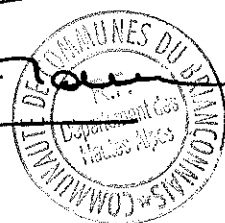
ARTICLE 5 :

Cette autorisation entre en vigueur dès l'accomplissement des mesures de publicité

Fait à Briançon, le **16 AVR. 2020**

Le Président,


Gérard FROMM



Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.